

LE TEMPS

Fiscalité Jeudi 15 janvier 2015

«La Suisse ne doit pas agir avant les autres»

Par Yves Hulmann zurich

L'Association suisse des banquiers et les banquiers privés soutiennent l'échange automatique. La réciprocité inquiète les milieux bancaires

Les précisions du Conseil fédéral en vue de l'adoption de l'échange automatique de renseignements (EAR) ont été globalement bien accueillies par la branche mercredi. L'Association suisse des banquiers (ASB) a rappelé que «les banques en Suisse acceptent l'EAR et qu'elles vont l'appliquer». Sous la surface, des inquiétudes demeurent. L'Association de banques privées suisses (ABPS) soutient aussi sur le principe l'application par la Suisse de la norme de l'OCDE. Pour Michel Dérobert, son directeur, des questions restent à clarifier. En particulier celle de savoir avec quels pays partenaires la Suisse va échanger des données.

S'il estime que la transmission d'informations aux nations membres du G7, comme le Canada ou le Japon, ne pose pas de problèmes, celle avec des pays émergents est plus délicate. «La sécurité du droit et la confidentialité des données doivent être garanties. A ce stade, on en est resté au niveau des généralités», juge-t-il.

Il y a aussi la question des délais d'application de l'EAR et de la réciprocité des autres pays. «Il serait inimaginable que la Suisse commence en premier à échanger des données avec toutes sortes de pays émergents, si des places financières comme celles de Londres, New York, Singapour ou Hongkong ne font pas de même. Il n'y a aucune raison qu'un pays comme le Brésil, par exemple, puisse déjà recevoir des informations fiscales en provenance de Suisse, si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne jouent pas le jeu. La Suisse doit absolument éviter ce risque, sinon notre place financière aura un handicap compétitif», craint-il. Les risques liés à un manque de réciprocité de la part des Etats-Unis sont bien réels, référence à la convention de double imposition (CDI) permettant l'échange de renseignements à la demande, conclue avec Washington en 2009, mais toujours pas ratifiée. «Il ne faut pas sous-estimer l'inertie du Congrès en la matière», considère-t-il.

L'ASB insiste, elle, sur la portée de l'EAR. Le principe doit aussi inclure des structures telles que les trusts, rappelle sa porte-parole, Sindy Schmiegel Werner.

Impact national

Dans l'immédiat, l'adoption de l'EAR n'aura pas d'impact sur la clientèle helvétique. Et à terme? «La discussion a été tellement intense à l'international qu'elle va aussi avoir un impact sur le plan de la politique nationale», anticipe Michel Dérobert. A ce sujet, il dit préférer une discussion de fond portant sur une approche globale, plutôt que la mise en place de petites réformes coûteuses. Il rejoint en partie le point de vue du [groupe de banques à vocation nationale, incluant les banques cantonales, la Banque Migros et Raiffeisen](#). Jeudi, ce groupe a exigé du Conseil fédéral une «vision fiscale d'ensemble avant d'aboutir à une fragmentation qui entraînerait partout des coûts inutilement élevés». Hier, l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) a réaffirmé que les instituts «ne peuvent pas être constamment alourdis par de nouvelles prescriptions concernant la conformité fiscale de leurs clients.» Quant à l'impact de l'EAR pour les clients en Suisse, la structure juge qu'il s'agit d'une

«décision politique». «Les banques cantonales s'engageront à l'avenir pour la préservation de la sphère privée des clients suisses qui sont conformes sur le plan fiscal», a nuancé UBCS.

Plus de la moitié (54%) des établissements bancaires suisses [sondés en novembre par Ernst & Young](#) estimaient que l'échange automatique d'informations deviendrait un jour la norme en Suisse aussi pour les clients indigènes.

LE TEMPS © 2015 Le Temps SA